



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-085

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2018

Sommaire

DDFIP 79

79-2018-09-03-001 - Délégation de signature Trésorerie de Celles sur Belle (2 pages)	Page 3
79-2018-09-03-002 - Délégation de signature Trésorerie de Melle (2 pages)	Page 6

DDFIP 79

79-2018-09-03-001

Délégation de signature Trésorerie de Celles sur Belle

Délégation de signature Trésorerie de Celles sur Belle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de Celles sur Belle

Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques, et notamment son article 16,

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme POUVREAU Lise, Contrôleur Principal**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de la Trésorerie de Celles Sur Belle à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

2°) tous les actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

4°) d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;

1


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
POUVREAU Lise	Contrôleur Principal
GAILLARD SYLVIE	Contrôleur
BOISNEAU BENOIT	Agent

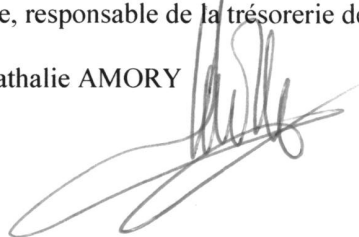
8°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
POUVREAU Lise	Contrôleur Principal	Sans limite	Sans limite
GAILLARD SYLVIE	Contrôleur	6 mois	10 000
BOISNEAU Benoît	Agent	4 mois	500
SHAW Raphael	Agent	4 mois	500

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux – Sèvres.

A...Celles sur Belle, le...03 septembre 2018
Le comptable, responsable de la trésorerie de Celles sur Belle.

Nathalie AMORY



DDFIP 79

79-2018-09-03-002

Délégation de signature Trésorerie de Melle

Délégation de signature Trésorerie de Melle

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de Melle

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant de diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Julie XARDEL, Inspectrice**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Melle à l'effet de signer :

1) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice

2) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2) d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

3) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

4) d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;

5) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

6) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;

7) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;

Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade
FASSIER Nadine	CONTROLEUR
SIONNEAU Estelle	CONTROLEUR
TOURNIER Cyril	CONTROLEUR
KERBRAT Nicolas	AGENT
CAYLA Véronique	AGENT

8°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CAYLA Véronique	AGENT	12 MOIS	3000
FASSIER NADINE	CONTROLEUR	12 MOIS	10000
KERBRAT Nicolas	AGENT	12 MOIS	3000

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A...MELLE, le 03 SEPTEMBRE 2018
Le comptable, responsable de la
trésorerie de MELLE



Laurent BALAVOINE